



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Guide de discussion pour les tables rondes ministérielles organisées sur le thème suivant : « Priorités de l'action à mener pour parvenir à l'égalité des sexes, autonomiser les femmes et assurer le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles »

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Par sa résolution 2013/18, le Conseil économique et social a décidé que la Commission de la condition de la femme entreprendrait à sa cinquante-neuvième session, en 2015, un examen et une évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en se penchant notamment sur les obstacles qui entravent actuellement la mise en œuvre du Programme d'action et la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ainsi que sur les possibilités de faire progresser ces deux objectifs dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, en intégrant à ce texte une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes.

* E/CN.6/2015/1.



2. La Commission de la condition de la femme organisera durant sa cinquante-neuvième session, dans le cadre de l'examen et de l'évaluation en question, plusieurs tables rondes ministérielles qui permettront aux représentants des États de prendre part à des dialogues interactifs sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme d'action.

II. Questions d'organisation

A. Thème et sujets

3. Dans le cadre du thème général intitulé « Priorités de l'action à mener pour parvenir à l'égalité des sexes, autonomiser les femmes et assurer le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles », la Commission organisera quatre tables rondes ministérielles, sur les sujets suivants :

- a) Mettre l'économie au service des femmes et des filles;
- b) Investir dans l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes;
- c) Transformer la politique et la vie publique pour parvenir à l'égalité entre les sexes;
- d) Faire respecter le principe de responsabilité afin de parvenir à l'égalité de fait pour les femmes et les filles.

4. Les tables rondes ministérielles s'intéresseront aux obstacles rencontrés et à la voie à suivre pour assurer la mise en œuvre accélérée du Programme d'action. Les participants seront invités à examiner les perspectives d'avenir en matière de réalisation de l'égalité des sexes, y compris dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, à souligner les mesures devant être prises pour aller de l'avant, à déterminer les politiques qui produisent des résultats et à désigner les acteurs qui seront chargés de mettre en œuvre ces mesures.

B. Participants

5. Les tables rondes permettront aux ministres participant à la cinquante-neuvième session de la Commission de dialoguer et de débattre. Elles seront ouvertes à tous les États Membres et aux observateurs.

6. Les ministres sont invités à préciser à l'avance, de préférence le 27 février 2015 au plus tard, la table ronde à laquelle ils souhaiteraient participer et à donner un deuxième choix. Quelque 20 à 25 personnes prendront part à chaque table ronde. Les présidents de chacune disposeront d'une liste des dignitaires inscrits, mais aucune liste d'orateurs ne sera préalablement établie.

C. Horaires et salles

7. Les tables rondes ministérielles se tiendront au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, le mardi 10 mars 2015, de 10 à 13 heures, comme précisé ci-après :

<i>Table ronde</i>	<i>Heure</i>	<i>Lieu</i>
Mettre l'économie au service des femmes et des filles	10 heures – 11 h 30	Salle de conférence 4
Investir dans l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes	11 h 30-13 heures	Salle de conférence 4
Transformer la politique et la vie publique pour parvenir à l'égalité entre les sexes	10 heures-11 h 30	Salle de conférence 1
Faire respecter le principe de responsabilité afin de parvenir à l'égalité de fait pour les femmes et les filles	11 h 30 – 13 heures	Salle de conférence 1

8. Les présidents des tables rondes orienteront les débats, avec le concours d'un modérateur, l'idée étant de favoriser les échanges. Les interventions ne dureront pas plus de trois minutes et privilégieront le dialogue. Les ministres seront invités à poser des questions et à faire des observations sur les interventions. Il est fortement déconseillé de produire des déclarations écrites.

D. Conclusions

9. Les conclusions des tables rondes feront l'objet d'un résumé des présidents.

III. Éléments à examiner durant les tables rondes

A. Rappel des faits

10. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont été adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue en 1995. Le Programme d'action est le cadre normatif général le plus complet en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et des filles et de réalisation de droits fondamentaux des femmes. Il repose sur les engagements pris lors des conférences mondiales des Nations Unies sur les femmes tenues à Mexico en 1975, à Copenhague en 1980 et à Nairobi en 1985, ainsi que sur d'autres engagements contractés lors de conférences mondiales et de sommets des Nations Unies dans les années 1990.

11. Vingt ans se sont écoulés depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Quelques avancées ont été enregistrées ces deux dernières décennies en matière d'égalité hommes-femmes. Les États suppriment de plus en plus les dispositions discriminatoires de leur législation et adoptent davantage de lois visant à promouvoir l'égalité des sexes et à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles. La scolarisation des filles dans l'enseignement primaire et secondaire s'est considérablement améliorée. Le taux de participation des femmes à la vie

active a progressé dans certaines régions. Dans d'autres, les femmes ont davantage accès aux moyens de contraception. Les pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et forcés et les mariages d'enfants ont commencé à reculer ici et là. Dans certains pays, les femmes sont davantage représentées au Parlement et des progrès normatifs importants ont été faits dans le cadre du programme mondial d'action concernant les femmes et la paix et la sécurité.

12. Dans l'ensemble, cependant, les avancées ont été d'une lenteur inacceptable. Parfois, la situation a stagné, voire régressé. Les transformations propres à réaliser l'égalité des sexes n'ont pas été assez profondes et n'ont pas été engagées de façon irréversible. La législation continue d'être discriminatoire dans de nombreux pays, en particulier en matière de droit de la famille. Les réalisations obtenues par les femmes sur le plan de l'éducation et leur participation accrue au marché du travail ne sont pas allées de pair avec l'amélioration des conditions d'emploi et perspectives d'avancement et l'égalité salariale. À ce rythme, il faudra plus de 75 ans pour parvenir à l'égalité de salaire à travail égal. Trop de femmes n'ont pas accès à un travail décent, n'ont toujours pas les mêmes droits que les hommes en matière d'héritage et de propriété, et demeurent vulnérables face à la pauvreté. Le fait que les femmes assument une part disproportionnée des soins non rémunérés continue d'être un frein à l'exercice de leurs droits fondamentaux dans plusieurs domaines. La violence à l'égard des femmes et des filles persiste sous de nombreuses formes dans des proportions alarmantes, dans la sphère publique comme dans la sphère privée. Certaines régions connaissent toujours des taux de mortalité maternelle inacceptables. La participation des femmes à la prise de décisions, qui est déjà faible à tous les niveaux, est souvent en recul, et les femmes sont toujours largement sous-représentées aux plus hauts niveaux du pouvoir politique.

13. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action ont été particulièrement lents en ce qui concerne les femmes et les filles qui subissent des formes multiples et conjuguées de discrimination. Les indicateurs révèlent que les femmes et les filles démunies vivant en zone rurale et dans des établissements urbains pauvres sont particulièrement désavantagées à plusieurs égards, notamment sur les plans de la scolarisation, de la mortalité maternelle et de l'accès à des services comme l'eau et l'assainissement. Les jeunes femmes sont exposées à un risque beaucoup plus important que les hommes d'être infectées par le VIH et les groupes marginalisés de femmes, notamment les handicapées, les autochtones, les migrantes, et les lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres, sont particulièrement exposées à la discrimination et à la violence.

14. Créer un monde où les femmes et les filles exercent leurs droits fondamentaux est l'un des défis majeurs de ce siècle, qu'il faut relever de toute urgence. Cette tâche colossale mais réalisable suppose que l'on sorte du statu quo et que l'on engage de véritables transformations. Il faut mettre fin à la répartition inégale du pouvoir, des ressources et des chances qui perpétue les inégalités entre hommes et femmes tout en alimentant la pauvreté et la vulnérabilité afin de bâtir des sociétés pacifiques et durables. Pour ce faire, les États Membres doivent témoigner d'une volonté politique renouvelée et s'attacher davantage à agir pour que les femmes et les filles jouissent effectivement de leurs droits fondamentaux. Un effort concerté est nécessaire pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action et donner effet aux engagements pris en 1995.

15. Les ministres sont invités à aborder, durant les tables rondes, les questions recensées ci-après et à mettre l'accent sur les mesures qui devraient être prises pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action et réaliser l'égalité des sexes, y compris dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Ils sont également invités à préciser les mesures qui leur semblent efficaces et celles qui devraient être prises et à désigner les acteurs qui seront chargés de les mettre en place. Ils sont par ailleurs invités à consulter, outre le présent guide de discussion, le rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation des suites données à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing et aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.6/2015/3).

B. Guide de discussion

Mettre l'économie au service des femmes et des filles

16. Force est de constater que la situation en matière d'égalité des sexes a peu évolué sur le plan domaine économique, voire pas du tout, au cours de ces 20 dernières années. L'écart entre les taux d'activité des hommes et des femmes s'est légèrement réduit, mais demeure encore important. Si davantage de femmes appartenant à des classes d'âge de forte activité occupent désormais un emploi, la répartition entre les hommes et les femmes de la charge de travail non rémunéré que représentent les travaux domestiques et soins à la famille demeurant très inégale, les femmes ont plus de mal à trouver un travail décent. La ségrégation dans l'emploi fondée sur le sexe et l'écart de rémunération entre les sexes n'ont que peu diminué ces 20 dernières années. Les emplois médiocres constituent un problème pour les femmes comme pour les hommes, mais surtout pour les femmes, puisqu'elles travaillent majoritairement dans les branches les moins rémunératrices et les moins protégées des secteurs structuré et non structuré de l'économie.

17. Les progrès vers l'égalité des sexes dans tous les principaux domaines de préoccupation ont été entravés par la situation économique générale, marquée par la crise et l'instabilité. La mondialisation s'accompagne du danger que représentent les flux financiers déstabilisateurs et les crises économiques récurrentes, lesquels aggravent les inégalités et la précarité et ont des incidences particulièrement graves pour les femmes les plus pauvres. La crise financière de 2007-2008 et les mesures d'austérité que de nombreux pays ont adoptées depuis 2010 pour y faire face ont fragilisé les progrès acquis en matière d'égalité des sexes. Or, les crises économiques ne font qu'aggraver les inégalités structurelles existantes et les désavantages que subissent les femmes.

18. Les principales politiques macroéconomiques suivies en matière de libéralisation financière et commerciale, les politiques monétaires déflationnistes et les réformes du secteur public n'ont pas, en règle générale, contribué à créer les conditions qui permettraient aux femmes d'accéder à un travail décent ni soutenu les investissements publics ciblés nécessaires à la réalisation de l'égalité hommes-femmes. Ces approches, qui n'ont bien souvent pour seul but que de relever le produit intérieur brut (PIB), ne favorisent pas la réalisation d'une véritable égalité pour les femmes. Il existe d'autres approches, qui privilégient le développement humain, le bien-être, l'exercice des droits de l'homme et la viabilité environnementale. La hausse du PIB n'est importante que dans la mesure où elle soutient l'accroissement des investissements en faveur du développement durable et

de l'exercice des droits de l'homme, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

19. Les ministres sont invités à débattre des questions suivantes au cours du dialogue :

a) Quelles mesures doivent être adoptées pour que les politiques macroéconomiques soutiennent la création d'emplois décents pour les femmes et leur permettent d'exercer leurs droits en matière d'emploi?

b) Comment concevoir des politiques macroéconomiques favorisant les investissements qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes dans les services publics, la protection sociale et les infrastructures?

c) Comment lutter contre les conséquences néfastes des politiques d'austérité sur l'égalité des sexes? Comment les politiques anticycliques et les politiques de protection sociale devraient-elles être conçues à l'avenir, l'idée étant de réduire au minimum les risques systémiques et de contribuer à l'égalité des sexes?

Investir dans l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

20. L'insuffisance des ressources destinées précisément à la réalisation de l'égalité hommes-femmes, comme à la mise en œuvre des lois et des politiques de promotion de l'égalité des sexes et des mécanismes et plans d'action nationaux pour l'égalité, et le faible niveau de financement de secteurs tels que la protection sociale, la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, sont des obstacles majeurs à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action. Or, il est expressément dit dans celui-ci qu'il ne sera possible de réaliser le Programme d'action que s'il existe une ferme volonté politique de dégager les ressources humaines et financières nécessaires pour renforcer le pouvoir d'action des femmes. Il est donc primordial de mobiliser les ressources nécessaires et de faire en sorte qu'elles soient affectées là où les besoins sont les plus pressants.

21. Les initiatives de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes prises par les pays de toutes régions ont produit des résultats prometteurs pour ce qui est de débloquer des ressources en faveur des femmes et des filles et de les affecter de façon efficace et efficiente. Il est possible de mobiliser des ressources, tant au niveau national qu'international, notamment en améliorant la perception des recettes, en diversifiant les impôts qui produisent des recettes tout en veillant à leur équité tant sur le plan de la mobilisation que des dépenses, et en lançant des emprunts nationaux et internationaux pour financer les investissements à fort rendement social.

22. L'égalité des sexes continue de pâtir d'un sous-investissement chronique : il s'agit d'un problème persistant exacerbé par les mesures d'austérité mises en place par de nombreux pays depuis la crise. L'analyse des dépenses publiques dans les secteurs importants en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris ceux dans lesquels il faudrait investir pour réaliser l'égalité des sexes, montre que s'il y a bien eu une hausse initiale des dépenses en 2008-2009, cette tendance s'est aujourd'hui inversée, avec une stagnation, voire un recul, des dépenses publiques de nombreux pays en développement. La part de l'aide publique au développement (APD) consacrée à l'égalité des sexes est restée relativement stable mais les investissements demeurent à cet égard largement

insuffisants, en particulier lorsque l'aide publique est ventilée par secteur. L'aide destinée à l'égalité des sexes est essentiellement affectée aux secteurs sociaux que sont l'éducation et la santé, les montants réservés aux secteurs économiques se situant à des niveaux anormalement bas. Les fonds versés par les donateurs pour renforcer le rôle des femmes dans l'instauration de la paix et de la sécurité et soutenir la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation demeurent insuffisants.

23. Bien que la coopération au service du développement Nord-Sud soit toujours une source primaire de l'APD, en particulier pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, la coopération au service du développement Sud-Sud progresse. L'on ne dispose cependant pas de données précises relatives à la part des dépenses allouées à l'égalité des sexes dans le cadre de la coopération au service du développement Sud-Sud. Les sources de financement relativement nouvelles, comme les partenariats public-privé, le secteur privé et les fondations philanthropiques, pèsent également de plus en plus sur la définition des priorités et le financement des mesures propres à la réalisation de l'égalité des sexes, mais elles ne s'intéressent souvent qu'à un ensemble limité de questions. La question est de savoir dans quelle mesure les donateurs doivent être tenus responsables de l'impact de leur engagement sur l'égalité des sexes.

24. Les ministres sont invités à débattre des questions suivantes au cours du dialogue :

a) Quelles mesures et réformes politiques sont nécessaires pour accroître les ressources publiques allouées à l'égalité des sexes? Comment renforcer la capacité institutionnelle et la volonté politique, afin d'investir davantage dans ce domaine?

b) Quels dispositifs sont efficaces pour évaluer les ressources consacrées à l'égalité des sexes et analyser l'impact des dépenses publiques sur la réalisation de cet objectif? Quels sont les difficultés rencontrées et comment les surmonter?

c) Comment les donateurs peuvent-ils à l'avenir remédier aux insuffisances et au manque de ressources destinées à l'égalité des sexes et renforcer la part de l'APD qui y est allouée? Comment renforcer le partenariat mondial pour favoriser la responsabilité réciproque du financement efficace de cet objectif?

Transformer la politique et la vie publique pour parvenir à l'égalité entre les sexes

25. L'objectif de parité entre les sexes énoncé dans le Programme d'action est loin d'avoir été atteint. En effet, les femmes demeurent largement sous-représentées dans les processus décisionnels, à tous les niveaux et dans tous les domaines, qu'il s'agisse des ménages, des pouvoirs publics locaux, des structures de planification et de développement, des organismes de prestation de services, des parlements nationaux, du pouvoir exécutif ou des institutions de gouvernance mondiale. La participation des femmes à la prise de décisions est entravée par toute série de contraintes institutionnelles ou structurelles qui reposent sur des facteurs socioculturels et comportementaux perpétuant l'idée selon laquelle les femmes ne devraient pas participer à la vie publique. Leur sous-représentation à la prise de décisions entrave grandement les progrès dans les principaux domaines de préoccupation.

26. Il est primordial que les femmes participent à la prise de décisions et occupent des postes de responsabilité, non seulement parce qu'il s'agit de justice et d'égalité mais aussi parce que leur présence active permet de mettre à l'ordre du jour les préoccupations des femmes et de favoriser le suivi de la réalisation des politiques et programmes correspondants. Cependant, il ne s'agit pas seulement de savoir combien de femmes sont présentes dans les instances de décision. Il s'agit d'associer les femmes aux processus décisionnels pour mettre en lumière les questions qui sont importantes pour différents groupes de femmes et de leur donner les moyens d'influer sur les politiques et le programme législatif et d'en contrôler l'application. Permettre aux femmes de participer à ces processus ne signifie cependant pas qu'elles doivent être les seules à accorder la priorité aux questions d'égalité. Tous les décideurs, femmes et hommes, sont tenus d'y veiller.

27. Les mesures temporaires spéciales se sont avérées efficaces pour lever les obstacles structurels et améliorer la représentation des femmes dans la vie politique nationale et locale ainsi que dans les conseils d'administration. La mise en œuvre effective de ce type de mesures suppose, cependant, une volonté politique et un engagement ferme des dirigeants des institutions publiques et privées en faveur de l'égalité des sexes. Seule une transformation institutionnelle peut renforcer cette volonté politique et faire en sorte que l'égalité hommes-femmes soit érigée en priorité systématiquement intégrée à tous les processus et résultats. Il y a différents moyens d'y parvenir, notamment en manifestant un engagement public de haut niveau en faveur de l'égalité des sexes, en créant des mécanismes pour l'égalité des sexes dotés des ressources voulues, en établissant des relations officielles avec les spécialistes de la problématique hommes-femmes et les défenseurs de l'égalité des sexes, en encourageant le partage égal des responsabilités liées à la famille et en veillant à ce que les institutions protègent les femmes contre la violence, le harcèlement et l'intimidation. Les gouvernements, les organes exécutifs, les partis politiques, les parlements et le secteur privé doivent institutionnaliser la transversalisation de la problématique hommes-femmes et créer un environnement propice à la participation des femmes en éliminant les obstacles structurels.

28. Les ministres sont invités à débattre des questions suivantes au cours du dialogue :

- a) Comment transformer les institutions de façon à créer un environnement propice à l'égalité des sexes? Quelle serait la nature de cette transformation?
- b) Comment renforcer la volonté politique d'améliorer la participation des femmes aux processus de décision et leur présence aux postes de responsabilité? Quelles mesures produiront des changements quantifiables au cours des cinq prochaines années, dans toutes les sphères décisionnelles?
- c) Comment amener les femmes particulièrement marginalisées à prendre part aux processus de décision dans tous les domaines?

Faire respecter le principe de responsabilité afin de parvenir à l'égalité de fait pour les femmes et les filles

29. Si les engagements normatifs en faveur des droits des femmes et des filles se sont multipliés ces 20 dernières années, y compris la ratification quasi-universelle de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, il persiste un écart important entre le cadre normatif mondial de

l'égalité et sa mise en œuvre sur le terrain. La Convention demeure un outil essentiel pour réaliser les droits fondamentaux des femmes, mais le nombre de réserves émises à certaines dispositions de cet instrument, en particulier aux articles 2 et 16, continue de poser problème; des efforts concertés sont donc nécessaires pour assurer la mise en œuvre intégrale de la Convention et réaliser l'égalité réelle pour les femmes. Même dans les pays qui ont enregistré des avancées importantes grâce à l'adoption de lois et de politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes, les femmes ne jouissent pas encore de tous leurs droits ou ne peuvent pas encore les exercer.

30. L'absence de solides mécanismes de responsabilisation qui permettraient aux femmes de tenir les décideurs comptables de leurs actes a entravé la mise en œuvre du Programme d'action. Souvent, les principaux organismes et mécanismes de promotion de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des droits des femmes et des filles, tels que les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et les institutions nationales des droits de l'homme, ne disposent pas des ressources ni du soutien politique ou de la reconnaissance nécessaires à l'exécution de leur mandat. Trop de femmes continuent de méconnaître leurs droits et les procédures qui leur permettraient d'en revendiquer l'exercice, y compris les voies de réparation et de recours disponibles en cas de violation de leurs droits fondamentaux. Les stéréotypes sexistes préjudiciables entretiennent une culture de discrimination au sein des institutions publiques, de sorte que la discrimination et la violence à l'égard des femmes restent souvent impunies.

31. Les organisations féminines jouent un rôle essentiel dans le suivi des progrès accomplis et la promotion des droits des femmes, mais l'incapacité de la société civile à mettre les décideurs devant leurs responsabilités, y compris sur le plan financier, représente un obstacle de taille pour les organisations féminines. Les défenseurs des droits fondamentaux des femmes continuent d'être victimes de violence et de discrimination et risquent même leur vie pour promouvoir et protéger les droits des femmes.

32. Dans de nombreux pays, la restructuration de l'État et les réformes du secteur public ont dans bien des cas accru l'influence et l'impact des acteurs du secteur privé sur la jouissance des droits fondamentaux des femmes. S'il incombe, certes, au premier chef aux gouvernements de mettre en œuvre le Programme d'action et de veiller à ce que les acteurs privés n'enfreignent pas les droits fondamentaux des femmes et des filles, de plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer que les acteurs privés rendent aussi compte de leurs actes à d'autres parties prenantes. L'influence et l'impact qu'ont des sociétés multinationales et des institutions financières internationales, ainsi que certains États sur des pays tiers, posent aussi problème pour ce qui est du principe de responsabilité. Des pays, notamment les grandes puissances industrialisées, ont une influence notable sur d'autres, en particulier au moyen de leurs politiques commerciales et financières et de leurs politiques d'investissement qui limitent souvent la capacité des pays moins développés à atteindre les objectifs du développement. Des mécanismes de responsabilisation plus solides doivent être élaborés pour surmonter ces difficultés.

33. Les ministres sont invités à débattre des questions suivantes au cours du dialogue :

a) Quels mécanismes nationaux de responsabilisation se sont avérés efficaces en termes d'égalité des sexes? Quelles mesures devraient être prises pour

renforcer les mécanismes nationaux favorisant l'égalité des sexes, les institutions nationales des droits de l'homme, les organismes réglementaires et les juridictions nationales afin de faire évoluer la situation des femmes? Comment aider davantage les femmes à revendiquer leurs droits et à accéder à la justice?

b) Comment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action ont-ils contribué à faire en sorte que les différentes parties prenantes respectent mieux le principe de responsabilité aux fins de la réalisation des droits des femmes?

c) Quelles mesures devraient être prises pour réglementer le secteur privé et veiller à ce qu'il respecte les normes et principes relatifs aux droits de l'homme en matière d'égalité des sexes?
